

Le 10 novembre 2021

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président,

Vous avez annoncé lors de votre intervention télévisée du 9 novembre votre intention d'engager la construction de nouveaux réacteurs nucléaires. PNC-France se félicite de cette annonce pleinement justifiée compte tenu des mises en garde formulées par France-Stratégie sur les risques de pénurie d'électricité. L'analyse de RTE sur les Futurs énergétiques 2050 démontre clairement que l'énergie nucléaire est la source de production d'électricité la plus favorable aux plans économique, climatique et de la sécurité d'approvisionnement.

Une concertation nationale sur la future Stratégie française sur l'énergie et le climat vient d'être engagée sous votre impulsion, avec l'objectif de fournir à l'exécutif des perspectives techniques sur lesquelles s'appuieront les choix de politiques énergétiques qui permettront à la France d'atteindre ses objectifs climatiques. Nous soutenons naturellement cette orientation, et nous apporterons une contribution constructive à cette concertation, sur laquelle sera fondée la future loi de programmation Énergie-Climat et les révisions des textes qui en découleront, SNBC et PPE-

Les enjeux attachés à cette future loi sont complexes et essentiels, touchant le climat et la souveraineté nationale, sans oublier les conséquences économiques et sociales. Or la politique énergétique française a, depuis une vingtaine d'années, été davantage orientée par des pressions idéologiques que par des analyses rationnelles et des prévisions scientifiquement établies. Afin que la consultation prépare au mieux le débat parlementaire, il paraît nécessaire que l'exécutif définisse le cadre de ce travail sur des points importants.

- Les options non rationnelles, mais idéologiques, imposées en 2015 sans étude d'impact dans la LTECV doivent être réévaluées, sans a priori, sur des bases de besoins futurs en électricité réalistes, Ainsi, la contribution optimale du nucléaire à la production d'électricité doit être recherchée, le plafond de 50 % fixé par cette loi ne relevant d'aucune étude d'optimisation ou économique. De plus, les objectifs d'arrêts anticipés de tranches doivent être réexaminés et probablement abandonnés ; il convient plutôt de s'interroger sur l'intérêt de prolonger en toute sécurité leur exploitation jusqu'à 60 ans ou plus, sous le contrôle de l'ASN.
- Après tant d'années perdues, l'engagement immédiat d'une première série de 6 EPR2 au moins, parallèlement à votre décision de soutenir l'étude de petits réacteurs, est aussi urgent qu'essentiel, afin de réduire le risque de devoir construire de nouvelles centrales à gaz, donc carbonée, avant la fin de la décennie. Une attention particulière devrait être portée à la réduction des délais résultant des procédures administratives préalables à l'engagement des travaux.

- La crise climatique crée en France un défi industriel qui n'est pas sans rappeler celui des années 70. Votre prédécesseur Georges Pompidou releva ce défi avec le plan Messmer et la construction en 20 ans de 58 réacteurs. Pourquoi la France devrait-elle se résigner et renoncer aujourd'hui à réaliser ce qu'elle a su déjà réussir brillamment ? Cette perspective ne doit pas être écartée a priori et doit faire partie du débat.
- Relancer le nucléaire c'est préparer maintenant le nucléaire du futur. Il convient donc de reprendre la R&D sur la 4^{ème} génération, arrêtée en 2019 sans consultation du Parlement, qui s'en est d'ailleurs ému. La 4^{ème} génération peut à la fois compléter notre stratégie sur la question des déchets, déjà la plus performante au monde, et apporter une totale indépendance énergétique. La R&D sur ce thème est donc aussi indispensable que celle sur les SMR que vous avez déjà annoncée.
- Quelles que soient les orientations prises, la transition énergétique nécessitera des investissements importants. Dès lors qu'il est établi que le nucléaire répond pleinement aux critères de la Commission européenne justifiant le recours à des financements privilégiés au titre du développement durable, il appartient à la France par votre voix d'exiger, avec les États membres favorables au nucléaire, son inclusion dans la taxonomie. Les choix politiques malheureux faits par certains pays européens les condamnent à faire appel pour l'instant au charbon et au lignite et, par nécessité, il peut être acceptable d'inclure le gaz pour un temps limité -en dépit de son rôle néfaste dans la lutte contre le dérèglement climatique- dans la taxonomie à titre d'énergie de transition, pour autant qu'il soit utilisé en remplacement du charbon ou du lignite. Mais l'énergie nucléaire n'est pas une énergie de transition, c'est une énergie d'avenir ainsi que le disent le GIEC et L'AIE.
- Enfin l'envolée récente des prix de l'énergie oblige à constater le risque que crée une insuffisante souveraineté énergétique. Il appelle en outre à remettre en cause la méthode de fixation des prix de l'énergie. Au titre des traités européens, chaque État est libre de ses choix de mix électrique, et il est naturel qu'il assume les conséquences de ses choix. Il est profondément anormal que les conséquences sur le prix de l'électricité des erreurs stratégiques de certains pays soient subies par les autres pays, et par la France en particulier. Les États disposant de la liberté de choix de leur mix énergétique, la Commission, garante des traités, doit en tirer les conclusions sur la répercussion de ces choix sur le coût de leur électricité.

La Consultation publique qui s'ouvre et le débat sur la future Stratégie française sur l'énergie et le climat seront d'autant plus constructifs que vous en aurez fixé clairement au préalable le cadre et les objectifs recherchés. Nous nous efforcerons, pendant cette consultation et lors du débat à venir, de proposer une stratégie d'ensemble cohérente et supportable socialement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Bernard Accoyer



Président PNC-France